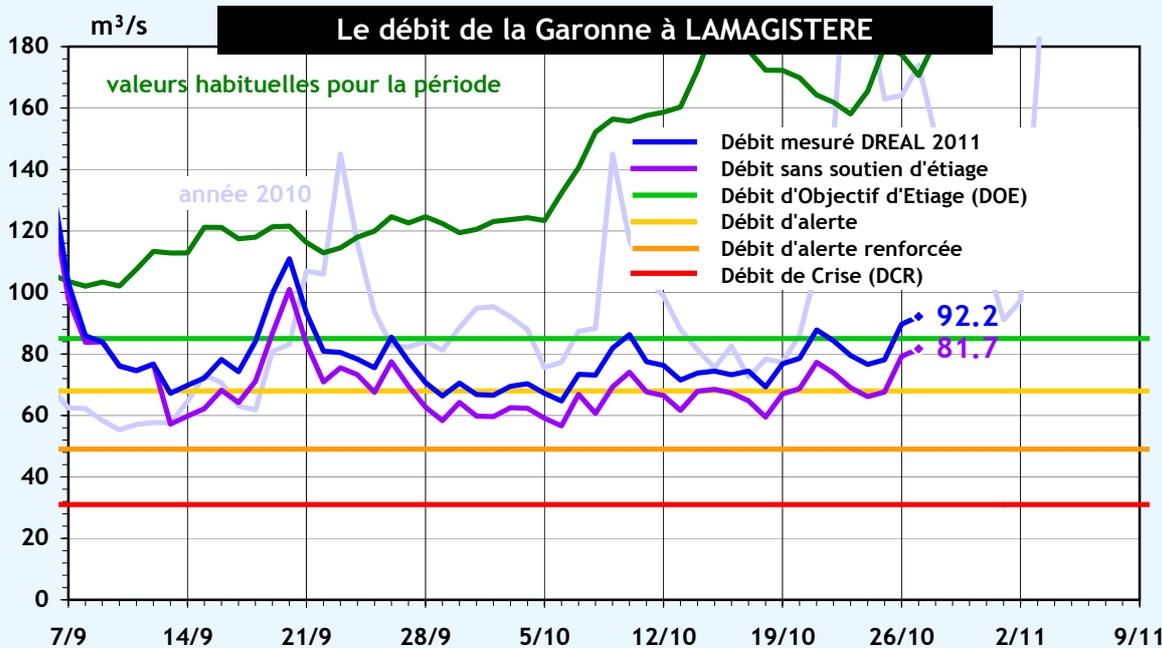


Tendance sur les affluents	
Garonne pyrénéenne	➔
Soutien d'étiage	
Salat	➔
Fluctuations	
Ariège	➔
Soutien d'étiage	
Tarn/Aveyron	↗
Cruie	
Lot	➔
Soutien d'étiage	
Affluents Gascons	➔
Tarisement	



Ressources	
Le Sméag dispose en 2011 de plusieurs réserves pour réalimenter la Garonne :	
1-	Par l'Ariège (Réserves pyrénéennes) : 46 hm <sup>3</sup> garantis
2-	Par la Garonne amont (Lac d'Oô) : 5 hm <sup>3</sup> à partir du 01/09
3-	Par l'Ariège via l'Hers Vif (Montbel) : 4 hm <sup>3</sup>
<b>Total : 55 hm<sup>3</sup></b>	
<b>Volume consommé * : 41.3 hm<sup>3</sup></b>	

\* valeur provisoire

## Fin de la campagne de soutien d'étiage

Lundi marque la fin de la campagne de soutien d'étiage, alors que les débits repassent tout juste au-dessus des seuils réglementaires. Sur les 55 millions de mètres cube (hm<sup>3</sup>) conventionnés, 41,3 hm<sup>3</sup> (75 %) ont été mobilisés pour soutenir les débits du fleuve et tenir les niveaux réglementaires (la moyenne est de 28 hm<sup>3</sup> sur 17 ans). A noter que 100 % des volumes ont été déstockés en septembre et octobre. Les débits moyens les plus faibles mesurés sur dix jours consécutifs sont de 45,7 m<sup>3</sup>/s à Portet (début octobre) et de 68,6 m<sup>3</sup>/s à Lamagistère (début octobre). Sans le soutien d'étiage, ils auraient été de 36,8 m<sup>3</sup>/s à Portet et de 61 m<sup>3</sup>/s à Lamagistère, ce

qui témoigne d'une nouvelle année déficitaire pour le fleuve. Les réalimentations ont permis de réduire de 84 % les déficits à Portet et de 37 % à Lamagistère. Les déficits résiduels sont respectivement de 5 hm<sup>3</sup> et de 56 hm<sup>3</sup> (12<sup>ème</sup> rang sur 44 ans). L'efficacité est très bonne : 88 % des volumes lâchés ont participé à la réduction des déficits. Le coût des déstockages s'élève à 2,33 millions d'euros, financés à 75 % par l'Agence de l'eau (45 % en redevance classique et 30 % en majorée), 20,5 % par le Sméag et 4,5 % par EDF. Au titre de la redevance majorée, les contributions respectives des usagers sont : agriculteurs 13 %, EDF 9 %, autres industriels 2 % et eau potable 6 %.